Suppression de l'Observatoire de la laïcité : une décision antirépublicaine et antilaïque

SOUS LA PLUME DE...

JEAN-CLAUDE FREY →
SECRÉTAIRE DE LA LIBRE PENSÉE 64

Après huit ans d'existence, l'Observatoire de la laïcité va donc disparaître. A la place, le gouvernement envisagerait un Haut Conseil. L'indépendance d'esprit revendiquée par son président et par son rapporteur général permettait de lutter contre les idées reçues et les idées fausses sur la laïcité générées par un débat souvent confus dans notre pays sur ce principe d'organisation de notre République. Quelle est la situation ?

D'un côté, il y avait le Conseil des sages, créé et utilisé par le ministre Blanquer pour satisfaire toute l'aile xénophobe, partisane de la chasse aux musulmans ; c'était le gage aux laudateurs de la guerre civile. De l'autre, il y avait l'Observatoire de la laïcité, pour tenter de satisfaire les partisans de la loi de 1905 et d'une laïcité gage de paix civile.

Au moment où le débat sur la laïcité fait rage dans le pays, la décision macroniste de supprimer le principal outil de réalisation institutionnelle de la laïcité en dit long sur le véritable contenu de la loi « Séparatisme ». Par cette décision, le gouvernement dissipe toute illusion passée, présente ou future : il est clair que l'Observatoire de la laïcité posait problème au gouvernement Macron-Castex, car il ne se situait pas sur le terrain des croisades contre les musulmans.

Rappelons quelques évidences. L'Observatoire de la laïcité n'a pas été fondé pour faire du droit, mais pour dire le droit. Et c'est ce qu'il a très bien fait depuis son origine et gratuitement en plus pour tous ceux qui le sollicitent. Il n'était pas là « pour avoir des idées » mais pour dire ce que sont le droit et la laïcité.

Et nous sommes là au cœur du problème. Ce que reprochent la macronie et ses amis, c'est que l'Observatoire n'ait pas produit une idéologie d'État ! Fabriquer une telle idéologie d'État, c'est ce que fait la loi « Séparatisme » à chaque article de son projet. Au passage, quand une structure institutionnelle fabrique une idéologie d'État, on est entré dans le totalitarisme le plus abject. On a reproché aussi à l'Observatoire de la laïcité d'être complaisant avec l'islam. Mais celui-ci n'avait pas à prendre position contre ou pour telle ou telle religion. Cela aurait été d'ailleurs un comble pour un organisme chargé d'indiquer ce qu'est la laïcité.

Reprocher à l'Observatoire de la laïcité de ne pas avoir fait de propositions législatives ou réglementaires est un non-sens absolu et une violation du principe de séparation des pouvoirs, car il était placé sous l'autorité du Premier ministre et dépendait donc de l'exécutif. Il n'avait donc pas à être, sauf à renier son rôle, source de droit. Ceci est l'apanage du législatif et de la justice par le biais de la jurisprudence prononcée.

Quand on viole les principes de séparation des pouvoirs, on bafoue la démocratie. Ces « reproches » sont bien les révélateurs des menées liberticides des détracteurs de l'Observatoire de la laïcité. Que l'on prenne le problème par un bout ou par un autre, la remise en cause de l'Observatoire est antirépublicaine et antilaïque d'un bout à l'autre. On en verra malheureusement les effets.

La République des Pyrénées, samedi 24, dimanche 25 avril 2021